

Commande publique

La communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

passé de nombreux contrats (fournitures, travaux, services) afin de répondre à ses besoins, et pouvoir de ce fait, poursuivre son action à visée d'intérêt général et de service public.

Objectif 100% démat'

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics est obligatoire. Cela signifie que pour la plupart des marchés **publics les acheteurs publics devront déclarer irrégulières les offres qui leur seront transmises au format papier**. Il en est de même pour les offres que les entreprises enverraient sur un support électronique comme une clé USB.

Afin de vous aider dans cette nouvelle démarche, vous pouvez consulter la documentation proposée par la Direction des Affaires juridiques :

[Guide de la dématérialisation des marchés publics](#)

Elle dispose d'un profil acheteur gérée par la plateforme AWS : www.marchespublics.dordogne.fr



Besoin d'aide ? [Assistance marchés publics](#)

- 1 – [Comment s'inscrire sur AWS-Fournisseur ?](#)
- 2 – [Comment retirer un Dossier de Consultation des Entreprises \(DCE\) ?](#)
- 3 – [Comment poser vos questions, et suivre vos réponses ?](#)
- 4 – [Comment signer vos documents ?](#)
- 5 – [Comment déposer un pli dématérialisé ?](#)
- 6 – [Vous rencontrez un souci technique](#)

